



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

programmes

Question écrite n° 6046

Texte de la question

M. Denis Jacquat appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la proposition exprimée par l'association nationale des « Malgré-nous ». En effet, elle souhaiterait que l'enseignement du drame vécu par l'Alsace et la Moselle pendant la Seconde Guerre mondiale soit inscrit au programme des cours d'histoire des écoles. Il le remercie de bien vouloir lui faire connaître ses intentions en la matière.

Texte de la réponse

Les contenus de l'enseignement et les compétences que les élèves doivent acquérir au cours de chacun des trois cycles de l'école primaire ont été définis nationalement. Un ouvrage rassemble les programmes arrêtés en 1995 et les compétences à atteindre cycle par cycle. Il a pour objectif de fournir aux maîtres un ensemble cohérent susceptible de les aider dans leur action quotidienne. En histoire, la question du drame vécu par l'Alsace et la Lorraine peut être abordée au cycle des approfondissements (CE 2, CM 1, CM 2). En effet, tout au long de ce cycle, l'élève apprend à situer les grandes périodes de l'histoire et à les caractériser. L'enseignement s'appuie le plus souvent possible sur des personnages, des grandes dates, des lieux symboliques constitutifs d'une culture et d'une conscience nationale. L'élève aborde l'histoire à partir de l'exemple français qu'il situe dans un ensemble européen et mondial. Au chapitre « la France dans un monde bouleversé », il découvre « la France dans les deux guerres mondiales 1914-1918 ; 1939-1945 (occupation et libération de la France, la Résistance). » En Alsace et en Lorraine, les enseignants du premier degré sont conscients de l'importance de la question soulevée et il est nécessaire qu'ils l'abordent lors de l'étude de la Seconde Guerre mondiale.

Données clés

Auteur : [M. Denis Jacquat](#)

Circonscription : Moselle (2^e circonscription) - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 6046

Rubrique : Enseignement maternel et primaire

Ministère interrogé : éducation nationale, recherche et technologie

Ministère attributaire : éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 10 novembre 1997, page 3892

Réponse publiée le : 19 janvier 1998, page 292